

Compte-rendu Comité de Pilotage CDDRA / CTS du Pays de Maurienne 7 avril 2016

Présents : M. DURBET (Président du SPM), MM. ARNOUX, GALLIOZ, RAFFIN (Vice-Présidents du SPM), Mme BONNIVARD (Vice-Présidente du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes), Mme HARS (Vice-Présidente Conseil Départemental, référente du CTS Maurienne), Mme CHEVALLIER (Conseillère Départementale), MM. GRANGE, THEVENET (Conseillers départementaux 73), M. REMY (Président du Conseil Local de Développement), M. VAILLAUT (Bureau du SPM), M. BERNARD (Président de la CCMG), M. HUART (Président de la CCHMV), M. MARGUERON (Président de la CCCM), M. ROCHETTE (Président de la 4C), M. LARUAZ (CD73, SDLE), Mme MENAGE (Région Rhône Alpes- Service CDDRA), Mme DELLOUE (ADRETS), Mmes DARVES, DURU-BASCHEINIS, MOULARD, RAUX (Syndicat du Pays de Maurienne).

Excusés : M. TANGUY (Sous-Préfet de Saint Jean de Maurienne), M. CHEMIN (Conseiller régional), MM. CIMAZ, CHARVOZ, GENON, PROVOST (Vice-Présidents du SPM), M. PICTON (Président de la CCAV), M. HUTTAUX (CD73 – TDL Maurienne).

I/ Validation des comptes rendus des comités de pilotage du 3 et 15 février 2016

Sans remarque particulière, les comptes rendus sont validés.

II/ Validation des dossiers de demande de subvention

► Fête du Lac des Hurtières : Montagne et bottes de paille

Cf fiche action 1.3 CDDRA/CTS : Sensibiliser les citoyens à l'environnement spécifique de la vallée

Descriptif : Le plan d'eau des Hurtières, située en Porte de Maurienne sur la commune de Saint Alban d'Hurtières, porte d'entrée de l'Espace Belledonne, est un site classé Natura 2000. Depuis quelques années, ce site se développe et propose des activités de plein air et de nature (baignade, pêche, salle pédagogique sur la valorisation du patrimoine naturel, sentier pédagogique).

En 2015, le Sou des Ecoles des Hurtières et l'Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle en partenariat avec l'Ecomusée des Hurtières ont organisé conjointement la Fête du Lac autour du thème « Nature et montagne».

Ces deux thèmes ont été retenus à nouveau pour cette seconde édition pour sensibiliser les habitants à leur environnement immédiat en axant la journée sur la découverte de l'agriculture de moyenne montagne. En effet, la population urbaine et péri-urbaine de la Combe de Savoie et de Porte de Maurienne, méconnaît le plus souvent le milieu montagnard. Hors zone de Beaufort, la déprise agricole a été plus forte en entrée de vallée qu'en Moyenne et Haute Maurienne. Pourtant les alpages sont présents sur la plupart des communes du canton et toujours exploités à ce jour. L'objectif est de vulgariser le métier d'alpagiste et d'organiser une journée dédiée à la (re)découverte de ce milieu et de démystifier le métier de bergers qui s'est énormément professionnalisé. Il s'agira, par exemple, à travers l'animation « Dialogue avec un troupeau » de démocratiser la relation entre l'homme et son troupeau, tout comme montrer le travail réalisé au quotidien avec les chiens de troupeau.

Souhaitant attirer un large public grâce à la proximité du lac et de l'échangeur autoroutier, cette journée sera également l'occasion de présenter les producteurs et artisans locaux, savoyards, isérois autour de la thématique « montagne » (fromage, cosmétique à base de plantes, poteries, safran...).

En partenariat avec la Fédération des Alpagnes de l'Isère et l'Espace Belledonne, certaines animations de cette journée seront prises en charge par le programme Leader Belledonne.

Dans le cadre de la Fête de la Montagne, la communication sera relayée par l'Office de Tourisme Porte de Maurienne, Maurienne Tourisme et la Coordination Montagne.

Bénéficiaire : Sou des Ecoles des Hurtières

Financement :

Budget prévisionnel TTC	4 849 €	
RRA – CDDRA*	1 180 €	24%
CD73 - CTS	1 940 €	40%
Autofinancement	1 729 €	36%

*La dépense subventionnable Région est de 2 949€ (hors frais de restauration), soit un taux d'intervention de 40% sur ce montant.

Les indicateurs de résultats :

- Fréquentation de la manifestation (environ 1000 personnes en 2015)
- Nombre d'activités proposées de découverte de l'environnement

Avis : Favorable

Remarque : Il est noté que cette action favorise également la promotion du Lac des Hurtières.

► Actions printemps/été 2016

Cf fiche action 2.3.1 CDDRA/CTS : Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services / objectif : Asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne

Descriptif : Le GPCM a perdu 4 adhérents en 2016. Sur le pôle de Modane-Fourneaux, le nombre de locaux commerciaux vacants a progressé, passant ainsi de 45 à 56 entre 2013 et 2015, ce qui représente une perte d'environ 5% de surface commerciale exploitée. Par voie de conséquence, 6 emplois salariés ont été détruits dans le commerce et l'artisanat de proximité. Malgré tout, les chiffres d'affaire semblent se maintenir, et même progresser pour 43% des commerçants et artisans.

Le GPCM, souhaite continuer à affirmer le dynamisme des artisans et des commerçants du pôle commercial par la mise en œuvre des actions ci-dessous :

- Des visuels harmonieux devant les points de vente sur le thème du printemps contribuant à maintenir un visuel du linéaire commercial attractif,
- Une communication renforcée sur l'offre et les services disponibles via les magazines locaux (Coup d'œil, Terra Modana), radio et communication propre (flyers, banderoles...)
- Promotion de l'utilisation des VAE par la remise de bons de découverte.

Bénéficiaire : Groupement des Professionnels du Canton de Modane

Financement :

Budget prévisionnel HT*	8 216 €	
RRA - CDDRA	1 643 €	20 %
Etat – FISAC	2 054 €	25 %

Budget prévisionnel HT*	8 216 €	
Autofinancement	4 519 €	55 %

*: Le GPCM récupère la TVA

Les indicateurs de résultats :

- Nombre de point de vente utilisant les décorations proposées
- Implication des adhérents dans les actions proposées
- Articles de presse

Avis : Favorable

Remarque : cette action est mise en place également sur le canton de Saint Michel de Maurienne.

► Communication et notoriété

Cf fiche action 2.3.1 CDDRA/CTS : Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services / objectif : Asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne

Descriptif : L'UCA maintient le nombre de ses adhérents en 2016. Sur le pôle de La Chambre, le nombre de locaux commerciaux vacants a progressé, passant ainsi de 15 à 20 entre 2013 et 2015, ce qui représente une perte d'environ 19% de surface commerciale exploitée. Par voie de conséquence, 7 emplois salariés ont été détruits dans le commerce et l'artisanat de proximité. Les chiffres d'affaire sont en légère baisse.

Afin de promouvoir l'UCA et ses adhérents, leur carte de fidélité, le site internet et le site yatou-en-maurienne, l'union commerciale propose, de lancer sur la période printemps /été 2016, les actions suivantes :

- Des opérations de communication : réalisation d'un agenda de valorisation des professionnels (produits, savoir-faire), participation à l'opération « A deux pas mon commerçant » proposée par la Chambre de Commerces, édition d'autocollant UCA
- Réalisation d'une campagne photos pour alimenter leurs supports de communication

Bénéficiaire : Union Commerciale et Artisanale du Canton de La Chambre

Financement :

Budget prévisionnel TTC	8 255 €	
RRA - CDDRA	1 651 €	20 %
Etat – FISAC	1 720 €	21 %
Autofinancement	4 884 €	55 %

Les indicateurs de résultats :

- Nombre d'adhérents faisant réaliser un reportage photo de leur activité
- Nombre d'entreprise communiquant dans l'agenda
- Nombre et qualité des agendas réalisés
- Nombre d'agenda retiré dans les points de vente
- Implication des adhérents dans les actions proposées

Avis : Favorable

Remarque :

► Infrastructures pour la valorisation agricole de l'eau sur les communes de Sollières Sardières et Lanslebourg/Lanslevillard

Cf fiche action 2.4.3.2 CDDRA/CTS (volet Psader) : Investissement en matériel d'irrigation

Descriptif : Dans un objectif de pérennité des exploitations agricoles, la commune de Sollières Sardières et Lanslebourg/Lanslevillard associées au GIDA de Haute Maurienne, souhaite développer l'irrigation par aspersion sur leur territoire. Face à une variabilité climatique importante, l'irrigation s'avère indispensable pour assurer l'autonomie alimentaire des exploitations.

Le projet de Sollières/Sardières vise à étendre de 20 ha de prairies supplémentaires le réseau d'irrigation existant (120 ha de prairies déjà irrigables) et à poursuivre l'optimisation des pratiques.

Le projet sur Lanslebourg/Lanslevillard vise quant à lui à créer un réseau d'irrigation sur 166 ha de prairies et à moderniser les techniques employées.

Ces dossiers sont conditionnés à l'obtention de la subvention FEADER.

Bénéficiaire : Commune de Sollières Sardières

Financement :

Budget prévisionnel TTC	300 700 €	
CD73 – CTS	25 067 €	8,5%
RRA – LC	81 181 €	27%
FEADER	100 244 €	33%
Agence de l'eau	4 000 €	1,5%
Autofinancement Sollières Sardières	90 210 €	30%

Bénéficiaire : Syndicat Intercommunal de Valcenis

Financement :

Budget prévisionnel TTC	1 787 000 €	
CD73 – CTS	116 700 €	6%
RRA – LC	536 100 €	30%
FEADER	582 100 €	33%
Agence de l'eau	16 000 €	1%
Autofinancement	536 100 €	30%

Indicateurs d'évaluation :

- Taux d'autonomie fourragère des exploitations
- Réduction du poids des charges d'achats du foin
- Nombre d'hectares irrigué

Avis : Favorable

Remarque :

► Aide à la mobilisation du bois énergie sur les communes de Saint Etienne de Cuines, Saint Alban des Villards, Saint Marie de Cuines et Orelle

Cf fiche-action 2.5.3 Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuits courts

Descriptif : Afin d'améliorer l'autonomie énergétique des collectivités et d'améliorer la mobilisation du bois-énergie, une aide aux communes est mobilisable pour la réalisation de travaux sylvicoles.

Les communes de Sainte Marie de Cuines et Saint Alban des Villards sollicitent cette aide à l'hectare pour permettre l'exploitation de bois énergie en forêt communale. L'objectif est de mobiliser respectivement 350T et 280 T de bois-énergie.

Les communes de Saint Etienne de Cuines et Orelle sollicitent cette aide pour l'exploitation de bois scolytés/Bostrychés permettant la mobilisation respective de 450 T et 25 T. La commune d'Orelle souhaite également couper le bois d'emprise situé route de la grande roche (87.5 T)

Ces communes, adhérentes PEFC, ont des conventions avec Terra Modena et Saint Etiennes de Cuines pour l'alimentation des chaufferies collectives.

Financement :

Aide CTS calculée sur la base de 500€/ha :

Saint Alban des Villards (11ha-280T) = 5 500 €

Saint Marie de Cuines (14ha-350T) = 7 000 €

Saint Etienne de Cuines (18ha - 450T) = 9 000 €

Orelle (4.5ha-112T) = 2 250 €

Les travaux ont déjà eu lieu pendant l'été ou à l'automne. Les communes bénéficiaires sollicitent une rétroactivité dans la prise en compte des dépenses.

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de tonnes mobilisées
- Alimentation des chaufferies bois locales

Avis : Favorable

Remarque :

► Aménagement des sentiers de randonnée du massif Arvan/Villards

Cf fiche action 3.1 CDDRA/CTS : « Etudier, structurer et qualifier l'offre d'itinéraires en Maurienne »

Descriptif :

Le Syndicat Intercommunal Arvan Villards souhaite réaliser des travaux d'aménagement, de sécurité et de confort sur un certain nombre de sentiers inscrits au Schéma de Randonnée par la mise en place de passerelles, caillebotis, garde-corps...

L'intégration de table d'orientation sur certaines zones remarquables du territoire participera à valorisation du paysage et de l'environnement.

Bénéficiaire : Syndicat Intercommunal Arvan Villards

Financement :

Budget prévisionnel TTC	100 000 €	
RRA – CDDRA	30 000 €	30%
Autofinancement	70 000 €	70%

Indicateurs d'évaluation :

- Enquête de satisfaction auprès des usagers
- Satisfaction des accompagnateurs en moyenne montagne

Avis : Favorable

Remarque : Cette action correspond aux priorités énoncées dans le contrat. Le Département fait remarquer que le SIVAV peut prétendre aux aides au titre des communes défavorisées.

► Impulser la mise en œuvre du Schéma de Services Maurienne du 12 avril au 31 juillet 2016

Cf. fiche-action 4.1.1.1 « Développement expérimental d'une offre de services innovants en Maurienne

Descriptif : Le Syndicat du Pays de Maurienne a engagé depuis 2014, la réalisation d'un Schéma de Services aux publics. A l'issue de ce travail, un plan d'actions a été défini (présentation des fiches-action en séance). 2016 engagera les premières actions. La continuité de la mission « Services » au sein du Syndicat du Pays de Maurienne est perçue comme nécessaire afin de réaliser les missions suivantes :

- Promouvoir le Schéma de Services auprès des acteurs du territoire et favoriser leur implication dans la mise en œuvre du programme d'actions (Favoriser la participation des habitants)
- Impulser l'émergence d'initiatives locales innovantes
- Accompagner les porteurs de projet et les mettre en réseau
- Veiller à la bonne articulation des actions au sein du Schéma et avec les autres dispositifs existants et à venir (Schéma départemental, SCoT,...)
- Rechercher des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des actions portées par le SPM, en assurer le suivi financier,
- Suivre et évaluer la bonne mise en œuvre du plan d'actions par les partenaires et porteurs de projet (en lien avec le Comité de pilotage du SPM, le comité de suivi du Schéma, les autres techniciens du SPM, l'AMO)
- Etre en veille et ouvert à l'extérieur du Pays (échange d'expérience, relais d'information,...)
- Capitaliser et diffuser l'information sur les projets en vue de leur reproductibilité

Bénéficiaire : Syndicat du Pays de Maurienne

Financement :

Budget prévisionnel TTC	11 100 €	
CD73 – CTS	4 450 €	40%
ETAT (CAE)	2 200 €	20%
Syndicat du Pays de Maurienne	4 450 €	40%

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de projets lancés
- Nombre et diversité des partenaires mobilisés

- Niveau de participation de la population locale

Avis : Favorable

Remarque : La date du 31 juillet 2016 est repoussée au 31 octobre afin de permettre à la chargée de mission d'investiguer plus fortement la mise en place des Maisons de Services aux publics.

► Animation du Fichier Interactif Maurienne Juin 2016 à mai 2017

Cf. fiche-action 4.1.2.2 « adapter le FIL Maurienne aux demandes liées au chantier »

Descriptif : Le « Fichier Interactif Logement » a pour objectif de faciliter le fonctionnement du marché locatif sur toute la Maurienne, en faisant se rencontrer l'offre et la demande, autrement dit, en favorisant les prises de contacts entre les propriétaires qui ont des logements vacants (et non d'un hébergement touristique), et les locataires en recherche d'une nouvelle location dans la vallée.

Son fonctionnement est basé sur le modèle du dépôt libre d'annonce avec une modération du Pays de Maurienne, cette annonce publiée automatiquement est visible par tous les visiteurs du site web support (www.maurienne.fr).

Depuis la liquidation du Pact Savoie début 2015, le Syndicat du Pays de Maurienne a internalisé l'animation et la promotion de cet outil pour assurer sa pérennité.

Bénéficiaire : Syndicat du Pays de Maurienne

Financement :

Budget prévisionnel TTC	3 800 €	
CD73 – CTS	2 280 €	60%
RRA - CDDRA	760 €	20%
Syndicat du Pays de Maurienne	760 €	20%

Indicateurs d'évaluation :

- Le nombre de propriétaires utilisant l'outil
- Le nombre d'annonces déposées sera un bon indicateur de la notoriété de l'outil ainsi que de l'utilité d'un tel service à l'échelle de la vallée.
- Le nombre de visiteurs de l'outil est un bon indicateur de sa notoriété et de son intérêt par les personnes à la recherche d'un logement.
- Le nombre de mises en relation entre les locations et les propriétaires.

Avis : Favorable

Remarque : L'arrêt de l'animation de cet outil par la Pact Savoie a eu des répercussions sur le nombre de biens à louer mis en ligne. Le FIL reste encore trop méconnu, il faut accentuer sa communication et trouver des relais auprès des collectivités locales. Même si aujourd'hui le FIL ne remplit pas complètement ses objectifs, c'est un outil qui va être amené à évoluer notamment dans le cadre de l'accueil des salariés du LTF.

► Formation d'un groupe de visiteurs bénévoles

Cf. fiche-action 4.3.2 « Accompagnement au vieillissement et lutte contre l'isolement »

Descriptif : Le secteur de Saint-Michel de Maurienne est fortement marqué par le vieillissement de sa population. Les acteurs de terrain constatent un isolement social grandissant notamment pour les jeunes retraités en rupture avec la vie active et fragilisés financièrement. Des aides à la personne existent mais ne remplissent pas la demande de « compagnie », de lien social.

L'action consiste à prévenir l'isolement et la dépendance des personnes âgées en créant une équipe de visiteurs bénévoles qualifiés pour rendre des visites de courtoisie.

Pour cela, l'ACA souhaite organiser :

- une soirée grand public sous la forme d'un ciné-échanges autour de la thématique de l'isolement afin de sensibiliser, communiquer sur le projet (juin 2016)
- une formation obligatoire pour les bénévoles sur la psychologie de la personne âgée et la posture de bénévoles.

Bénéficiaire : ACA de Saint Michel de Maurienne

Financement :

Budget prévisionnel TTC	2 873 €	
CD73 – CTS VL	1 437 €	50%
FDVA - DRJSCS	862 €	30%
Autofinancement	574 €	20%

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation à soirée d'échange
- Le nombre de bénévoles mobilisés pour la formation
- La mobilisation du groupe de travail autour de ce projet
- La pérennité de l'équipe bénévole
- Nombre de bénéficiaires

Avis : Favorable

Remarque : M. Gallioz précise que l'ADMR accompagne de plus en plus de personnes passant de 11 000 h à 14 000h de présence en 3 ans malgré des aides qui diminuent fortement. Le comité de pilotage souhaite que le nombre de bénéficiaires soit inscrit comme indicateurs d'évaluation.

► Le Pied à l'Etrier pour tous : Projet d'aménagement d'un bâtiment « club house » et de ses abords

Cf. fiche-action 4.5.1 Soutenir la création et la rénovation des équipements

Descriptif : Avec près de 300 cavaliers, l'activité de l'association n'a cessé de croître depuis 20 ans. Le centre équestre souhaite améliorer l'accueil de ses cavaliers et en particulier ceux présentant un handicap par la réalisation d'un nouveau bâtiment appelé « Club House ».

Ce projet permettra, entre autres, aux populations fragiles (enfants et adultes en situation de handicap, enfants ayant des troubles du comportement) de monter à cheval, d'avoir une progression dans la pratique de l'équitation ou de bénéficier de séances d'équithérapie toute l'année.

La construction du bâtiment de 80m² sera réalisée par la SOREA avec toiture équipée de panneaux photovoltaïque. La commune de Saint Julien Montdenis réalisera la partie viabilisation et maçonnerie. L'association aura en charge l'aménagement intérieur, l'adaptation des ouvertures et l'équipement en mobilier. Le montage d'un chantier-école avec le lycée professionnel de Saint Michel (maçonnerie, électricité, plomberie, peinture, carrelage) permettra aux élèves de travailler sur un cas concret et soulagera le travail des bénévoles de l'association.

Bénéficiaire : Centre Equestre Le Pied à l'Etrier

Financement :

Budget prévisionnel TTC	78 664 €	
CD73 – CTS VL	25 000 €	31%
Commune de Saint Julien Montdenis	14 782 €	19%
Comité Nationale Coordination action Handicap (sous réserve)	24 000 €	31%
Réserve Parlementaire	1 000 €	1%
Autofinancement	13 882 €	18%

Indicateurs d'évaluation :

- Augmentation du nombre d'adhérents
- Obtention du label « sport et handicap : pour un sport ensemble »
- Satisfaction des utilisateurs

Avis : Favorable avec réserves

Remarque : La complexité du montage de cette opération entre le club équestre, la commune de Saint Julien Montdenis et la SOREA interrogent les élus sur le montage financier et juridique. Par ailleurs, compte tenu des difficultés financières passées de l'association, les élus ont souhaité avoir des assurances quant à la capacité de l'association à supporter cet investissement. Enfin le Pied à l'Etrier devra prendre l'attache de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne pour avis sur le caractère prioritaire de cet équipement pour le territoire.

III/ Evolutions des contrats territoriaux CDDRA et CTS

- **CDDRA** : Le Syndicat du Pays de Maurienne ainsi que l'ensemble des élus communaux et intercommunaux ont été informé par courrier du Président de Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'arrêt des CDDRA en 2017 et de la baisse de la dotation en fonctionnement dès 2016.

E. Bonnivard, Vice-Présidente de la Région confirme la volonté de l'institution de reformer ses interventions sur les territoires afin de renforcer sa part d'investissement et baisser la part de fonctionnement. Il s'agit de simplifier les procédures et de créer un cadre plus souple. Cette nouvelle politique devra se construire avec les élus du Syndicat du Pays de Maurienne et les Présidents des Intercommunalités. L'objectif est de consolider le périmètre Maurienne pour aller de manière progressive vers une seule intercommunalité.

Même s'il est demandé aux territoires de faire des efforts sur le fonctionnement, E. Bonnivard précise que la Région fera bien la distinction entre l'ingénierie et l'investissement immatériel.

Sans attendre la définition de toutes les modalités de ce nouveau cadre, Ch. Rochette insiste sur la nécessité de réunir les élus pour construire la nouvelle politique contractuelle et définir le modèle partenarial entre le SPM et les intercommunalités.

P.L. Rémy fait remarquer que même si à terme l'objectif est de renforcer le périmètre Maurienne le premier effet mécanique de la baisse de l'intervention régionale en fonctionnement montrera un affaiblissement de toutes structures oeuvrant à cette échelle.

- **CTS** : R. Hars, Vice-Président au Département, indique que les contraintes budgétaires du Département auront des répercussions sur l'ensemble des politiques départementales. Toutefois, il a été ré-affirmé la volonté de poursuivre les politiques contractuelles avec les territoires mais de prolonger la durée de ces contrats de 3 ans. Mme Hars insiste donc sur le fait que cette décision aura également des conséquences sur les subventions en fonctionnement. Un avenant sera nécessaire d'ici fin 2016, début 2017 afin de retravailler à minima la maquette financière.

IV Schéma de Services Maurienne : validation des fiches-actions dites prioritaires

Christine Duru-Bascenis et Julie Raux du Syndicat du Pays de Maurienne accompagnées d'Elisabeth Delloue de l'ADRETS présente les fiches-actions dites prioritaires du Schéma de Services (voir document joint).

Remarques du comité de pilotage sur les fiches-actions :

1.2.2 : Structurer l'information et l'accompagnement à la saisonnalité et la pluriactivité : Il est précisé que l'accompagnement à la création d'activités atypiques doit être regardé au prisme de sa viabilité économique. Par ailleurs, l'accueil et l'information des saisonniers doivent être réalisés par des structures de proximité du type mairie, intercommunalité ou office de tourisme.

1.3.1 : Lutter contre la fracture numérique : il est souligné que le développement de la Formation à Distance n'est possible qu'à condition d'avoir un accompagnement, un médiateur.

2.2.2 : Développer de nouveaux modes d'organisation des soins de premiers recours : Ajout dans la partie existant la maison de santé de Modane qui comprend aujourd'hui 3 médecins.

3.1.2 : Diversifier les modes et lieux de diffusion de l'information pour le public : L'annuaire des services est un bel outil mais qui demande de l'animation et surtout une participation active de tous les contributeurs pour assurer l'actualisation des données.

L'ensemble des fiches-actions du Schéma de Services seront mises en ligne dans le courant du mois de juin 2016 sur le site « maurienne.fr ».

Pour rappel, le poste dédié aux services est prolongé jusqu'à la fin du mois d'octobre 2006 à la demande du Département afin de pouvoir tester le déploiement des MSAP en Maurienne.

V. Financement des équipements culturels :

Ludivine Moulard, chargée culture au Syndicat du Pays de Maurienne fait le point sur l'enveloppe en investissement dédiée aux équipements culturels.

A ce jour, les projets suivants ont bénéficié d'un soutien du CTS :

- Agrandissement de l'école de musique de la 4C
- Rénovation de la salle de la Croix des Têtes à Saint-Julien Montdenis
- Rénovation de locaux pour l'Ecole d'Enseignement Artistique de Terra Modana

Le CDDRA a été mobilisé sur la rénovation du Théâtre G. Philipe à hauteur de 108 000 €. Le dernier avenant du CDDRA a conservé une enveloppe en investissement sur les équipements culturels avec un pré-fléchage sur la mise en tourisme du site de LAURA. Ce projet, initialement porté par l'association Solid'Art, avait été orienté par le comité de pilotage vers un portage public. Après 2 années d'investigation, les démarches n'ont pas permis d'identifier la collectivité volontaire. Dans ces conditions, il est proposé de rediriger l'enveloppe restante de 90 000 € vers d'autres projets culturels. Un besoin a été identifié sur l'équipement socio-culturel de Porte de Maurienne.

Le comité de pilotage se prononce favorablement sur cette proposition.

Le prochain comité de pilotage se tiendra le 7 juin 2016 à 14h.
